

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à la résolution Carine Carvalho et consorts au nom des groupes Socialiste, Ensemble à gauche et POP, et des Vert-e-s - Menaces de mort à l'encontre d'une députée - plus jamais ça! (23_RES_17)

Rappel de l'intervention parlementaire

La presse l'a largement relayé : notre collègue Mathilde Marendaz a été victime, à deux reprises par courrier, de menaces de mort et d'insultes graves, sexistes, à son encontre.

Il n'est pas acceptable aujourd'hui que des femmes élues puissent subir de tels actes, sous prétexte d'une fonction occupée au sein de notre parlement.

Par la présente résolution, nous souhaitons que le Conseil d'Etat, en concertation avec le Bureau du Grand Conseil, propose au Grand Conseil des mesures préventives afin d'éviter que ce genre de situation ne se reproduise et permette ainsi de protéger les droits politiques, le bien-être physique et mental, ainsi que la dignité des toutes les députées et députés.

Réponse du Conseil d'Etat

Comme il a déjà pu l'exprimer dans sa réponse à la Résolution Florence Gross et consorts au nom du Groupe Chasse du Grand Conseil – Menaces de mort à l'encontre du coprésident de la FSVD - plus jamais ça ! (23_RES_3), le Conseil d'Etat déplore vivement que des personnalités publiques soient victimes, en raison de leur engagement, de tout acte répréhensible au sens de la loi. Ce genre d'actes n'ont pas leur place dans une société démocratique, où tout un chacun est libre d'exprimer ses opinions, droit fondamental garanti par les constitutions cantonale (art. 17) et fédérale (art. 16). Il condamne fermement toutes menaces et toutes attaques quelles qu'elles soient envers les élues et les élus de ce canton, et rappelle l'engagement personnel important dont ces personnes font preuve envers la population vaudoise.

En matière de prévention des violences et d'autres actes contraires à la loi, le Conseil d'Etat rappelle que la Police cantonale, en collaboration avec la police lausannoise et les polices intercommunales, a développé des prestations en matière de prévention de la criminalité, dont tout un chacun peut bénéficier. De nombreuses informations sont à disposition de toutes les citoyennes et de tous les citoyens sur le site de prévention www.votrepolice.ch

Des mesures concrètes pour gérer les menaces ou les prendre en charge efficacement lorsqu'elles surviennent sont ainsi mises en oeuvre. Ces mesures ont été détaillées dans la réponse à la résolution Florence Gross et consorts citée ci-avant et à laquelle le Gouvernement vaudois se permet de renvoyer, vu la similarité des deux situations.

Au niveau institutionnel, afin de soutenir les élues et les élus, le Bureau du Grand Conseil a créé une page internet dédiée aux mesures sécuritaires¹ qui listent toutes les démarches à entreprendre et les personnes à contacter lorsqu'un député ou une députée se sent menacé-e.

Enfin, les députées et les députés qui le souhaitent pourront à tout moment faire remonter au Bureau du Grand Conseil ou à son secrétariat général les cas de menaces qui les touchent, afin de permettre une meilleure information du Bureau élargi sur l'ampleur de la problématique.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 28 août 2024.

La présidente :

C. Luisier Brodard

Le chancelier :

M. Staffoni

¹ <https://www.vd.ch/gc/guide-des-depute-e-s/seances-plenieres/mesures-securitaires>